

Point n° 2 – Modification du règlement intérieur

Nombre de voix dont dispose l'assemblée :	175
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	151
OUI	151

Les modifications du règlement intérieur sont adoptées et applicables au 24 mars 2024

Fin à 16 heures

Patrick LUSTREMANT
Secrétaire général

Christian BRIFFEUIL
Président



PROJET